

Compte-rendu - Conseil de quartier du 27 juin 2024

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Monsieur Khaled BEN MOHAMED, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.
- Monsieur Ludovic LECOMTE, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.
- Madame Sandra BAHRI, Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité.
- Nadia NOCEIR, Chargée d'opérations voirie au service Voirie.
- 18 habitants.

ORDRE DU JOUR

- 1. Projet de sente Dalou Tremblay.
- 2. Actions de la ville en faveur des mobilités « douces »
- 3. Questions diverses.

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Résumé des échanges

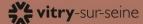
Au cours de cette séance du conseil de quartier, les discussions ont principalement porté sur le projet de sente Dalou-Tremblay et les mobilités douces. Les sujets principaux abordés lors de la discussion étaient les suivants :

- Présentation des premières études du projet de sente Dalou en deux versions;
- Rappel de la nécessité d'obtenir l'approbation du bailleur SEMISE avant la mise en place de l'une des deux versions du projet de sente;
- Présentation des actions de la ville en faveur des mobilités douces ;

Ensuite, les discussions ont porté sur les sujets d'actualité du quartier.









PROJET DE SENTE DALOU-TREMBLAY

Conformément à ce qui a été convenu lors de la dernière séance, et en réponse à la demande des habitants d'avancer sur le projet de la sente Dalou- Tremblay, deux versions du projet de sente ont été étudiées par le service études de la direction voirie-environnement de la ville.

1. Un projet de sente expérimentale et réversible

Cette première version du projet permettra d'observer et de consulter les habitants pendant et à l'issue de l'expérimentation.

2. Un projet de sente définitif

Cette deuxième version, étudiée par les services, a pour objectif de prolonger la sente de la rue Tremblay jusqu'à la voie Dalou, afin qu'elle soit utilisée par un grand nombre d'habitants. Cette version nécessite toutefois l'acquisition de terrains du bailleur SEMISE.

En effet, à ce jour, des discussions sont en cours entre le service d'étude de la ville et la SEMISE. Étant donné l'impact du projet sur la résidence Dalou, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du bailleur pour la mise en place de l'une des deux versions du projet de sente.

Le président de l'amicale de la résidence Dalou affirme que la version définitive (prolongée) de la sente entraîne une perte du terrain de jeux et exprime des réserves. Néanmoins, il indique qu'il est favorable à la première version du projet expérimentale, ce qui permettra de gagner du temps et de garantir la sécurité des enfants lorsqu'ils se rendent à l'école Eugénie Cotton. Il précise qu'il s'exprime au nom de l'amicale de la cité, représentant plusieurs centaines de logement.

• Quelques propositions :

Certains habitants expriment leur inquiétude quant à la sécurité des enfants dans le parking de la résidence Dalou lorsqu'ils empruntent la sente.

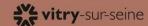
Les habitants proposent des aménagements adaptés, en particulier pour empêcher le passage des deux roues. Une végétalisation participative de la sente (passeport végétal) a également été suggérée. D'autres aménagements tels qu'un système d'éclairage équipé d'un détecteur de mouvement et l'installation de poubelles ainsi que la création d'un passage piéton à la sortie sur la rue Édouard Tremblay ont été proposés.

Un habitant se demande si un dispositif électrique sera installé pour fermer la sente en soirée.

Mme Noceir, du service Voirie, précise que la mise en place d'un dispositif électrique ou humain de fermeture de sente augmentera très fortement le coût du projet, sans certitude que le dispositif fonctionne bien. Ainsi, ce genre de dispositif n'est pas envisagé. La sente restera donc ouverte.







Les habitants s'interrogent quant à la date de réalisation du projet, en commençant par l'expérimentation.

Les élus référents rappellent aux habitants qu'il est crucial d'obtenir l'approbation du bailleur SEMISE, que ce soit pour l'expérimentation ou la version définitive. De manière transparente, nous vous avons présenté aujourd'hui les études effectuées par le service études de la voirie. Le projet doit être chiffré et validé en conseil municipal.

Les élus référents affirment qu'un point sera fait sur l'avancée du projet, en vue des discussions en cours avec le bailleur.



MOBILITÉS DOUCES

À la suite de la demande des habitants lors de la séance précédente. Le service études de la ville a présenté les actions de la ville en faveur des mobilités douces, en particulier à l'échelle du quartier du Plateau.

• Zones 30:

Le service études indique qu'une première zone à 30 a été instaurée en 2014 au nord du plateau suivi d'une deuxième en 2015 au sud du quartier. La circulation dans le quartier a été apaisée grâce à ces zones.

• Plan vélo :

En ce qui concerne le plan vélo communal, le quartier est impliqué dans la deuxième partie du plan triennal 2026-2028. Les rues qui seront aménagées pour le plan vélo dans cette quatrième phase sont :

- La voie Delacroix,
- La rue Meissonnier et,
- La rue Lemerle Vetter.

Ces aménagements permettront la connexion inter-quartier et la connexion avec les grands axes structurants.

Un résident se demande où consulter le schéma directeur du plan vélo.

Le service études indique que le plan vélo peut être consulté sur le site de la ville.

Vélos en libre-service « vélib » :

Entre 2017 et 2018, deux stations « Vélib » ont été implantées dans le quartier, la première est située au rue Lebrun et la deuxième à l'angle de la rue Édouard Tremblay et de la rue Grimau. Le plan vélo prévoit également d'autres aménagements, comme des places de stationnement sécurisées pour les vélos.

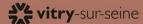
• Transports en commun :

À l'horizon 2026, lle de France Mobilité (IDFM) envisage la création d'une nouvelle ligne de bus 386 qui reliera la gare des Ardoines et Bagneux en passant par la ligne 14 à l'Hay-les-Roses.

Service Vie de quartier







La prolongation de la ligne 132 n'est pas encore envisagée par la RATP ou Île-de-France.

• Piétonisations/abords d'école :

Un projet de piétonisation partielle de l'impasse Kommer a également permis d'apaiser la circulation et de renforcer la sécurité des piétons, notamment des enfants, aux bords des écoles.

Prévention :

Plusieurs campagnes de sensibilisation en matière de mobilité douce sont également menées par la ville. Un petit guide des bons réflexes "Partageons la rue" a été distribué avec le mensuel de la ville.

La Police Municipale mène également des actions dans les écoles autour du « permis piéton ».

Une habitante questionne la présence des trottinettes ou cyclistes sur les trottoirs.

Le service voirie précise que sur les grands axes, les aménagements des pistes cyclables seront séparés des piétons.



DIVERS

• Sur la verbalisation du stationnement :

Des habitants de la rue Carpeaux questionnent la politique de verbalisation du stationnement dans la rue Carpeaux. Ils interrogent en effet les règles de stationnement dans cette rue, mais aussi la présence de véhicules gênants aux abords du collège.

• Sur la propreté :

Un habitant questionne la propreté devant l'entrée du pâturage de la rue Meissonnier.

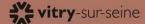
Certains habitants mettent en avant la question des rats et déplorent l'impact limité des campagnes de dératisation.

Les élus référents précisent que la ville n'a plus le droit d'utiliser de produits chimiques de dératisation, ce qui a en effet réduit l'efficacité des campagnes, mais préservé la santé publique.

Certains résidents soulèvent la question des déchets brûlés dans les jardins et des crottes de chien non ramassées notamment dans la rue Carpeaux, souhaitant la mise en place des distributeurs de sachets.







Arrêt de bus :

Des habitants souhaitent que l'arrêt de bus « Groupe Scolaire Jean-Jacques Rousseau » à la rue verte soit déplacé d'une dizaine de mètres car lorsque les bus s'arrêteront, des embouteillages se créeront probablement à l'intersection rue verte et de l'avenue Colonel fabien.



ON RÉPOND À VOS QUESTIONS

Des habitants expriment leur volonté de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Colonel Fabien, en suggérant la mise en place de ralentisseurs (comme des coussins berlinois) adaptés pour le bus.

Le service voirie de la ville précise que l'avenue Colonel Fabien est limitée à 50 km/h, et cet axe ne peut pas être limité à 30 km/h car c'est un axe structurant très fréquent qui relie d'autres quartiers. En outre, des comptages ont été effectués sur cette avenue, ce qui a démontré que la vitesse limitée n'est pas dépassée.

Certains habitants font part du manque de bancs au terminus du bus 132 (Moulin Vert), et sollicitent la municipalité afin qu'elle transmette la demande auprès d'IDFM (Ile De France Mobilités).

Un courrier a été envoyé à la RATP pour demander l'installation des assises à l'arrêt de bus Moulin vert.

Une résidente exprime son souhait que la ville sollicite la RATP pour prolonger le bus 132 jusqu'à la future station de la ligne de métro 14 de L'Haÿ-les-Roses.

Le service voirie indique qu'avec l'arrivée de la ligne de métro 15, il est prévu la création d'une nouvelle ligne de bus 386 qui reliera la nouvelle gare des Ardoines à Bagneux en passant par l'arrêt de métro 14 à l'Hay-les-roses.

ANNONCE DE VOTRE ELUE DELEGUEE À LA CONCERTATION DE PROXIMITE

Sandra BAHRI, l'élue déléguée à la concertation de proximité annonce aux habitants que la prochaine rentrée verra l'instauration d'un observatoire des conseils de quartier dans le but d'améliorer la qualité de leur fonctionnement.

Trois axes de réflexion seront abordés avec les habitants : la communication, l'inclusivité et les méthodes de concertation qui seront débattus lors de 4 grandes rencontres à l'Hôtel de Ville.

Les dates de ces rencontres vous seront prochainement communiquées.

Les élus référents et les habitants ont convenu que la prochaine séance du conseil de quartier aura lieu à l'automne, un point d'étape sur la fête du quartier sera abordé.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.

Service Vie de quartier